

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

CASTOR INTERNATIONAL - RELAIS 2014

Code AMF : 9900011889 (C)

Ce fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) est géré par Amundi, société de Amundi Group

FCPE soumis au droit français

Objectifs et politique d'investissement

Le fonds est un fonds relais. Il est créé en vue de souscrire à l'augmentation de capital réservée aux salariés du groupe VINCI.

Préalablement à l'augmentation de capital, le fonds aura pour objectif de gestion de rechercher une performance égale à l'indice EONIA diminué des frais de gestion et sera investi en produits monétaires. Cette gestion induit un risque de perte en capital et un risque de taux.

À la suite de la souscription à l'augmentation de capital par le fonds, l'objectif sera de suivre la performance à la hausse comme à la baisse des actions de l'Entreprise VINCI dans lequel il sera investi. Dès lors, le fonds sera susceptible de subir un risque de perte en capital et un risque action. Le fonds aura vocation à être fusionné dans les plus brefs délais, dans le FCPE CASTOR INTERNATIONAL, relevant de la catégorie des FCPE investis en titres cotés de l'entreprise (le DICI du FCPE actionnariat est annexée au présent DICI).

Calendrier de l'opération :

- Période de souscription du 19 mai au 6 juin 2014 inclus.
- Période de détermination du prix de souscription : 16 mai 2014 sur la moyenne des cours d'ouverture de l'action VINCI du 15 avril 2014 au 15 mai 2014 inclus.
- Date de la communication du prix de souscription : 16 mai 2014.
- Date de l'augmentation de capital/cession de titres : 3 juillet 2014.

Les revenus nets du fonds sont intégralement réinvestis.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coût d'exploitation de l'OPCVM. Ces frais viennent en déduction de la performance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		L'OPCVM n'ayant pas encore arrêté ses comptes, le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus.
Frais d'entrée	Néant	
Frais de sortie	Néant	
Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).		
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants	0,11% de l'actif net moyen	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commission de performance	Néant	

Pour plus d'information sur les frais de cet OPCVM, veuillez vous référer aux rubriques "frais" du règlement de cet OPCVM disponible sur le site www.amundi-ee.com.

Votre OPCVM ne dispose pas encore de donnée sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Informations pratiques

Les informations pratiques du fonds relais étant identiques à celles du fonds d'actionnariat, veuillez vous reporter au DICI du fonds d'actionnariat pour de plus amples informations.

La responsabilité de Amundi ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce FCPE est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Amundi est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 décembre 2013.